

SSCT : missions des membres du CSE en santé, sécurité et conditions de travail

<https://estim-formation.com/formation-ssct-missions-membres-du-cse-sante-securite-et-conditions-travail>

Objectifs de la formation

- Promouvoir la santé, la sécurité et les conditions de travail dans l'entreprise
- Réaliser des enquêtes en matière d'accidents du travail ou de maladies professionnelles ou à caractère professionnel
- Connaître et maîtriser les missions du CSE en matière de santé, sécurité et conditions de travail

Programme pédagogique

Intégrer le fonctionnement du CSE pour sa mission en SSCT (santé, sécurité et conditions de travail)

- Assurer la transition entre CHSCT et CSSCT
- Définir les attributions dans les entreprises de 11 à 49 salariés
- Définir les attributions dans les entreprises de 50 salariés et plus
- Définition des modalités d'exercice dans les entreprises de 11 à 49 salariés et de 50 salariés et plus
- Mise au point sur les attributions de consultations et d'informations
- Assurer la gestion des données SSCT de la BDES (base de données économiques et sociales)
- Panorama des différents droits d'alerte : comment y recourir ?

Connaître le cadre juridique en matière de santé

- Appréhender les notions d'obligation de résultat et de faute inexcusable de l'employeur
- Intégrer la mise au point de la délégation de pouvoir et de sa rédaction
- Saisir les principes généraux de prévention
- Le droit d'alerte et de retrait des travailleurs
- Les formations obligatoires

Panorama des acteurs de la prévention internes et externes à l'entreprise

- Le président du CSE : l'employeur
- Le CSE, titulaires et suppléants
- Le médecin du travail,
- Le responsable du service de sécurité et des conditions de travail,
- L'inspecteur du travail,
- Les agents des services de prévention de la CARSAT.

Description des documents à disposition du CSE

- Le rapport et programme annuel SSCT
- Les registres et documents relatifs à la SSCT : Document unique d'évaluation des risques - Plans de prévention entreprises utilisatrices / entreprises extérieures

Déterminer les facteurs de risques professionnels dans les entreprises

- Intégrer les grandes familles de risques et prendre connaissance des mesures de prévention réglementaires
- Assurer la prévention des risques psychosociaux et des harcèlements

Effectuer les missions du CSE en matière de SSCT (anciennement CHSCT)

- Assurer l'inspection des lieux de travail
- Réaliser l'analyse des situations de travail et l'étude ergonomique des postes de travail

- Réaliser des enquêtes suite à une maladie professionnelle ou un accident de travail
- Faire la promotion de la prévention et conduite de projets

Enseignements pratiques de la formation CSSCT pour représentants du CSE

- Revue et exploitation de la documentation SSCT de l'entreprise (si fournie)
- Analyses d'accidents de travail
- Identification des risques sur poste de travail et définition des mesures de prévention
- Elaboration d'un ordre du jour de réunion
- Construction des grandes lignes d'un projet à présenter en public
- Exercices de positionnement à l'entrée en formation et de validation des acquis

Prérequis et public cible

Prérequis de formation :

Aucun prérequis pour suivre la **formation commission SSCT pour élus du CSE**

Public concerné :

- Représentant au comité social et économique (CSE)
- Chefs d'établissement et d'entreprise
- Responsables des ressources humaines et du personnel
- Responsables hygiène, sécurité et conditions de travail
- Membres de l'ex-CHSCT amenés à remplir des missions de la SSCT

Modalité d'évaluation pédagogique

Évaluation des compétences acquises par les stagiaires :

A l'issue de la formation, un contrôle de connaissance permettra d'évaluer les compétences acquises par chaque participant.